

## PROCES-VERBAL

De l'assemblée communale ordinaire du jeudi 14 décembre 2016, 20.00 heures à la salle de l'Auberge communale de Courgevaux.

**Présents:** Il y a 66 électeurs et électrices qui prennent part à cette assemblée, ainsi que 4 personnes sans droit de vote: M. Hervé Mory, secrétaire, n'habitant pas la commune ; les représentant de la presse, Sandro Sprecher pour le Freiburger Nachrichten et M. Rainer Menning pour le Murtenbieter ; Mme Christine Carrel, nouvelle employée de l'administration.

**Présidence:** M. Eddy Werndli, Syndic

**Procès-verbal:** Hervé Mory, secrétaire

**Eddy Werndli**, Syndic salue les personnes présentes au nom du Conseil communal. Cette assemblée a été convoquée par publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg N° 47 du 25 novembre 2016, par affichage au pilier public et par invitation personnelle. Le bulletin d'info a été remis plus de dix jours avant l'assemblée. Le Syndic demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ou quant à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

**Excusés:** Le Syndic renonce à lire la liste des personnes excusées. Les noms seront inscrits au procès-verbal. Se sont excusés : Robert Brönnimann, Pascal Kuchen et Andrea Niggli, Kurt Liniger, Regula Hüssy, Séverine et Peter Luder.

**Scrutateurs:** sont nommés scrutateurs: Mme Marina König, MM. Fritz Schürch et Bernard Matthey-Doret.

Comme il n'y pas d'autre remarque le Syndic déclare donc cette assemblée ouverte. Les décisions à prendre ce soir se font à la majorité des suffrages. La majorité absolue est de 34. Les abstentions ne sont pas prises en compte. En cas d'égalité, c'est le Président qui tranche, selon l'art. 18 de la loi sur les communes. Les membres du Conseil communal peuvent voter pour le budget.

## ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2016
2. Budget 2017
  - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
  - 2.2 Investissements
    - 2.2 a) Pompiers REGIO DUE, financement, approbation
    - 2.2 b) Hôpital de Meyriez, financement, approbation
    - 2.2 c) Réseau Santé Lac, financement, approbation
    - 2.2 d) Tapis fin Champ Olivier, financement, approbation
    - 2.2 e) Drainages, Ch. du Château et Ch. de Chandossel, financement, approbation
    - 2.2 f) Assainissement EU selon GEP, 1<sup>ère</sup> priorité, financement, approbation
    - 2.2 g) STEP Région de Morat, financement, approbation
    - 2.2 h) Révision PAL, financement, approbation
    - 2.2 i) Centre forestier CFHL, financement, approbation
    - 2.2 j) Rénovation attique Rte Principale 52, financement, approbation

- 2.3 Rapport de la commission financière
- 2.4 Vote final des nouveaux investissements (a, b, c, d, e, f, g, h, i, j), du budget d'investissement et du budget de fonctionnement
- 2.5 Plan financier, information
- 3. Modification des statuts de l'Association des communes du Service social du district du Lac, approbation
- 4. Modification des statuts du Réseau Santé Lac, approbation
- 5. Modification des statuts de l'Association des communes pour le CO de Morat, approbation
- 6. Vente de terrain « En Faradan », délégation de compétence
- 7. Divers

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 8 juin 2016**

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune et a été à disposition au bureau communal. Il n'est plus lu. Comme il n'y a pas de commentaire, l'on passe au vote.

**Résultat du vote:** approbation à l'unanimité.

## **2. Budget 2017**

### **2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement**

La parole est donnée à Alfred Rentsch pour la présentation du budget 2017.

Alfred Rentsch présente chaque rubrique et donne des explications concernant les principales variations par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015. Des graphiques explicites sur l'évolution des dernières années des comptes et des budgets accompagnent ses explications. Il en résulte un budget qui est plus ou moins équilibré. Le bénéfice prévu pour 2017 est de CHF 6'508.00.

Dans le chapitre 9 pour ce qui est des **propres bâtiments**, les amortissements et les intérêts augmentent par rapport aux comptes 2015, vu l'investissement relatif à l'achat du bâtiment de la Rte Principale 52. En 2017 nous devons encore terminer quelques travaux d'entretien pour le bâtiment de la Rte Principale 52 comme par ex. la rénovation de l'éclairage des places de parc, qui n'avait pas été prévue dans l'investissement de base. Après ces travaux, l'entretien du bâtiment Rte Principale 52 devra donner un résultat neutre du fait que les charges seront refacturées aux locataires.

En outre, les loyers de la Rte Principale 52 vont augmenter, ils seront d'environ CHF 119' par an. Ceci aussi du fait que l'appartement en attique qui vient de se libérer sera aussi loué par le centre médical. Ainsi, le bâtiment Rte Principale 52 donne un rendement brut de 4.95%. Avec ce rendement, nous nous trouvons dans une moyenne générale.

Le fait que les **charges d'intérêts** diminuent par rapport au budget 2016, et ce malgré l'augmentation des dettes, n'est pas une erreur! Nous avons pu renouveler, à des conditions avantageuses, des emprunts à long terme qui étaient à des taux élevés.

Ainsi les intérêts diminuent.

Petites exemples de calcul:

Emprunt CHF 2'000'000.00 – intérêts 3% = CHF 60'000.00

Emprunt CHF 2'000'000.00 – intérêts 1% = CHF 20'000.00

Cela signifie une diminution annuelle des intérêts de CHF 40'.

Les **amortissements obligatoires** augmentent par rapport au budget 2016 de CHF 73'.  
En 2017, il y aura en plus les amortissements pour les investissements réalisés suivants:

- Rte Principale 52
- Investissements Ruelle du Village
- Vestiaires place de sport

L'inlassable volonté d'économie du Conseil communal et son optimisme l'ont aidé, à réaliser de gros efforts afin de surmonter le déficit gigantesque de 2011 et de remettre à flot les finances communales. Comme cela se présente pour le moment, lors du bouclage des comptes 2016, nous pourrions annuler le découvert au bilan. Il nous a finalement fallu 5 ans pour pouvoir atteindre ce but.

L'assemblée applaudit.

Il n'y a aucune question sur la présentation du budget de fonctionnement.

Alfred Rentsch présente le budget global d'investissement. Chaque nouvel investissement sera présenté par la suite en détail et séparément.

Investissements prévus en 2017

Investissements	Budget 2017		Budget 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>1 ORDRE PUBLIC</b>	<b>231'357</b>	<b>0</b>	<b>26'260</b>	<b>0</b>
Pompier Regio Due			26'260	
Pompier Regio Due 1. tranche	231'357			
<b>3 CULTE, CULTURE, LOISIRS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30'000</b>	<b>0</b>
Achat d'une tondeuse			30'000	
<b>4 SANTE</b>	<b>241'051</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Hôpital de Meyriez, participation	120'000			
Réseau Santé Lac, investissements	121'051			
<b>6 TRANSPORT + COMMUNICATIONS</b>	<b>101'200</b>	<b>0</b>	<b>54'000</b>	<b>0</b>
Ruelle du Village, assainissement				
Sécurisation ch. d'école CORM				
Arrêt de bus scolaire Village				
Accès déchetterie				
Fin du Mossard, place de parc				
Fin du Mossard, part à l'équipement				
Eclairage public, assainissement II			54'000	
Tapis Fin Champ Olivier	62'500			
Drainages Château et Chandossel	38'700			
<b>7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>485'112</b>	<b>107'000</b>	<b>507'613</b>	<b>75'000</b>
Conduite d'eau Ruelle du Village				
Fin du Mossard conduite d'eau potable				
Ch. Du Château, assainissement Report 2017	45'000		45'000	
Rte. Principale N°50-60, assainissement Report 2017	160'000		160'000	
Taxes de raccordements		20'000		15'000
Assainissement selon GEP 1ère priorité	150'000		252'000	
STEP région de Morat	50'112		50'613	
Ruelle du Village, assainissement				
Taxes de raccordements		87'000		60'000
Révision du PAL	80'000			

<b>8 ECONOMIE</b>	<b>95'747</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Centre forestier CFHL	95'747			
<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>40'000</b>	<b>2'000'000</b>	<b>350'000</b>	<b>0</b>
Achat bâtiment Rte Principale 52				
Place de sport, nouveaux vestiaires			300'000	
Ch. Anc. Poste 3, crédit d'étude			50'000	
Rénovation attique Rte Principale 52	40'000			
Vente de terrain En Faradan		2'000'000		
<b>Dépenses d'investissements totales</b>	<b>1'194'467</b>		<b>967'873</b>	
<b>Recettes d'investissements totales</b>		<b>2'107'000</b>		<b>75'000</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>912'533</b>			<b>892'873</b>

Le Syndic remercie Alfred Rentsch pour sa présentation et demande à l'assemblée s'il y a des questions jusqu'ici.

Il n'y a pas de question, nous passons à la présentation détaillée des nouveaux investissements.

### **2.2 a) Pompiers Regio Due, financement**

Alfred Rentsch présente cet objet.

Le Conseil communal a discuté et traité d'une manière intensive l'investissement pour un nouveau centre des pompiers. Il était toujours persuadé qu'une nouvelle infrastructure pour les pompiers était indispensable. Il est incontestable que les pompiers, vu leurs multiples tâches, doivent pouvoir disposer de leurs propres locaux.

Vu l'augmentation continue du volume des investissements, le Conseil communal était et reste persuadé que le lieu à Tioleyres n'est pas le bon endroit. La topographie du terrain en pente, l'aménagement des équipements d'accès (giratoire) et les aménagements extérieurs augmentent sensiblement les coûts d'investissement, qui dans le cadre d'un centre de pompiers situé dans un endroit plat, auraient été nettement moins élevés (par ex. Fin du Mossard ou Löwenberg).

Ensemble avec la commune de Cressier, la commune de Courgevax avait demandé d'examiner à nouveau la question du lieu du nouveau centre des pompiers, du fait aussi que les coûts jouent aux montagnes russes, et de se poser les bonnes questions sur les diverses possibilités de construire qu'il y aurait effectivement. Lors de l'assemblée des délégués les coûts globaux d'investissements de CHF 13'754'392.00 ont toutefois été acceptés. Ce crédit devra de toute façon être soumis en votation populaire (citoyens des communes membres) en février 2017.

Vu que la commune de Courgevax est la deuxième commune la plus grande de l'Association des pompiers, nous avons voulu pour nos citoyens trouver une solution optimale. C'est pourquoi, nous sommes intervenus à plusieurs occasions. De plus, la commune de Courgevax a aussi demandé que le financement global se fasse par l'Association des Pompiers et que les intérêts et amortissements soient pris en charge annuellement par les communes faisant partie de l'Association. Cette proposition a malheureusement aussi été rejetée. Il est intéressant de constater que le district du Lac est le seul dans le canton où ce ne sont pas les Associations de communes qui s'endettent.

Plan de financement:

ACdécembre 2016

Coût pour 2017		CHF 231'357.00
Emprunt intérêts: 1.0 % =		CHF 2'313.60
Amortissement : 3 % =		CHF 6'940.70
Charges annuelles		CHF 9'254.30

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 231'357.00, sous réserve des résultats de la votation populaire du 12 février 2017.

Questions :

M. **Gérard Chiorazzo** demande combien coûte l'investissement total ? Alfred Rentsch répond plus d'un million. Il reviendra en détail lors de la présentation du plan financier.

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

**2.2 b) Hôpital de Meyriez, financement**

Alfred Rentsch présente cet objet. Au budget des investissements 2011, un crédit de CHF 1'000'000.00 pour la rénovation et la transformation de l'hôpital de Meyriez avait été accepté. La phase de construction a duré plus de 5 ans. Il y a maintenant le décompte final. Il faut relever que les coûts de transformation tels que ceux finalement prévus à l'époque ont été respectés. Il s'agit de la dernière tranche de Courgevoux aux coûts totaux.

Plan de financement		
Crédit complémentaire hôpital de Meyriez, part Courgevoux		CHF 120'000.00
Emprunts, intérêts 1.0 % de CHF 120'000.00 p.a	CHF	1'200.00
Amortissements 3 %	CHF	3'600.00
Charges annuelles	CHF	4'800.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 120'000.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

**2.2 c) Réseau Santé Lac, financement**

Luana Cassarà présente cet objet. L'assemblée des délégués du Réseau Santé Lac a décidé la transformation et de nouvelles constructions à Jeuss, suivi de ceux de Courtepin. Il a été convenu d'un montant d'investissement de CHF 3'000'000.00 pour 2017.

Notre participation selon la clé de répartition s'élève à **CHF 121'051.45**

Plan de financement		
Réseau Santé Lac, part Courgevoux,	CHF	121'051.45
Emprunts, intérêts 1.0 %	CHF	1'210.50
Amortissements 3 %	CHF	3'631.50
Charges annuelles	CHF	4'842.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 121'051.45.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

**2.2 d) Tapis fin Champ Olivier, financement, approbation**

Myriam Danthe présente cet objet en indiquant l'emplacement sur un plan de situation. Le Chemin du Champ Olivier est une route dont la finition est en suspens depuis un certain temps. Le chemin est de fait parsemé de trous et de fissures et l'évacuation de l'eau laisse à désirer. Actuellement le coffrage de la route est en péril et la pose du tapis fin est impérative. Pour des raisons de sécurité et d'obligation le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'approuver ce projet.

Plan de financement:	
Investissement:	CHF 62'500.00
Emprunt intérêts: 1.0% =	CHF 625.00
Amortissement: 10% =	CHF 6'250.00
Total charge annuelle:	CHF 6'875.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 62'500.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

**2.2 e) Drainages, Ch. du Château et Ch. de Chandossel, financement**

Myriam Danthe, présente cet objet. Elle indique par images les emplacements concernés. Actuellement le drainage le long du Ch. du Château, entre la Rte de Villars et le Ch. du Boulatel, est un drainage sous forme de tranchée, donc à l'air libre. Le pré et le talus à côté envahissent rapidement et facilement ce drainage et l'obstrue. Ce qui a pour conséquence, lors de fortes pluies, que l'eau ne s'écoule plus, et envahie la route et bouche l'entrée du passage pour le ruisseau qui coule sous la Route de Villars. Comme mesure d'assainissement il est prévu d'enterrer des tuyaux de drainage dans la tranchée existante.

Au Chemin de Chandossel le drainage actuel de l'évacuation de l'eau de surface est insuffisant et déficient. Lors de fortes pluies l'eau ne s'écoule plus et envahie la route et stagne sur la chaussée. Ce qui a pour conséquence, un risque plus élevé d'aquaplaning pour les automobilistes et la destruction de la route dans le sens que la bordure s'affaisse et s'effrite. Comme mesure d'assainissement il est prévu de poser des tuyaux et des regards le long du bord du chemin et de les relier à la canalisation existante. Pour des raisons de sécurité et de propreté le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'approuver ce projet.

Plan de financement:	
Investissement:	CHF 38'700.00

Emprunt intérêts: 1.0% =	CHF 387.00
Amortissement: 4% =	CHF 1'548.00
 Total charge annuelle:	 CHF 1'935.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 38'700.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

**2.2 f) Assainissement EU selon GEP, 1<sup>ère</sup> priorité, financement**

Thierry Mauron présente cet objet. En 2016, nous avons pu assainir les priorités no 0 du réseau d'eau usée de notre commune. Ces réparations étaient primordiales pour la bonne tenue de notre réseau. Selon le plan directeur établi par notre bureau d'ingénieur Holinger entre 2009 et 2014, les assainissements ont été noté en 4 catégories :

Niveau 0 : dégâts majeurs                      délai:0-1 an

Réalisé en 2016

Niveau 1 : dégâts importants délai:1-3 ans

50% en 2017, suite selon plan financier

Niveau 2 : dégâts secondaires                délai:3-6 ans

Niveau 3 : dégâts mineurs                    délai:6-10 ans

Les priorités 1 ont été séparées en 2 parts presque égales afin de répartir les investissements sur une plus longue durée. Le montant de la première partie des priorités no 1 s'élève à CHF 150'000.00.

Plan de financement:	
Investissement:	CHF 150'000.00
Emprunt intérêts: 1.0% =	CHF 1'500.00
Amortissement: 4% =	CHF 6'000.00
 Total charge annuelle:	 CHF 7'500.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 150'000.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

**2.2 g) Step région de Morat, financement**

M. Thierry Mauron présente cet objet. La STEP propose un investissement afin de continuer à conserver un réseau en bon état de marche. Pour 2017, il est prévu un changement des pompes dans la station du Vully ainsi qu'un assainissement du canal principal, dans le secteur Montilier – Morat. Il s'agit d'une suite logique après l'assainissement effectué cette année dans le secteur Courgevoux – Morat. Une troisième partie des investissements 2017 permettra de verser un acompte à l'ARA Seeland Süd afin de poursuivre le travail avec le bureau d'ingénieur pour la construction de la future STEP. La part de la commune à ces 3 investissements s'élève à CHF 50'112.00.

Plan de financement:

Coût		CHF	50'112.00
Emprunt intérêts:	1.0 % =	CHF	501.10
Amortissement :	15 % =	CHF	7'516.80
Charges annuelles		CHF	8'017.90

Le Conseil communal prie l'assemblée de soutenir ce crédit de CHF 50'112.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

**2.2 h) Révision PAL, financement**

Alfred Rentsch présente cet objet. Le nouveau plan des zones est actuellement dans sa phase finale en vue de son approbation. En 2008 vous avez approuvé un crédit de CHF 100'000.00. En 2012 vous avez approuvé un crédit complémentaire de CHF 30'000.00. Actuellement nous avons dépassé de CHF 30'000.00 le crédit global de CHF 130'000.00. Cela provient principalement du fait que juste avant la mise à l'enquête du nouveau plan de zones, nous avons dû faire procéder à de nouvelles études relativement coûteuses. En particulier, l'étude et le calcul pour la justification des réserves des terrains situés en zone industrielle a engendré d'importants coûts. Ces études n'avaient pas été planifiées. Durant la mise à l'enquête publique du nouveau plan de zones, il y a eu 14 oppositions, dont 7 concernaient la nouvelle mise en zone En Faradan. Nous devons donc nous attendre à ce que le traitement de ces oppositions va aussi engendrer des coûts d'avocats. C'est pourquoi, le Conseil communal a décidé de demander un crédit complémentaire relativement élevé afin de pouvoir couvrir ces éventuels coûts d'avocats.

Plan de financement:

Coût		CHF	80'000.00
Emprunt intérêts:	1.0 % =	CHF	800.00
Amortissement :	15 % =	CHF	12'000.00
Charges annuelles		CHF	12'800.00

Le Conseil communal prie l'assemblée de soutenir ce crédit de CHF 80'000.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

**2.2 i) Centre forestier CFHL, financement**

Thierry Mauron présente cet objet. Voilà de nombreuses années que nos forêts sont entretenues et exploitées par la corporation forestière du Haut-Lac. Cette entreprise regroupe 10 communes et associations de notre région et assure un travail soigné avec une petite équipe dynamique et compétente. Au fil des années, les besoins d'une entreprise forestière changent. La situation actuelle, où la corporation loue les locaux de l'ancienne administration communale de Courtaman est délicate et ceci pour plusieurs raisons :

N'étant pas propriétaire du bâtiment, il y a un risque que le bail soit résilié et que la corporation se retrouve sans locaux.

- La place pour le dépôt des machines, des outils et de petits stocks de bois est trop petite.
- Aucun local pour effectuer les entretiens et les réparations des machines et véhicules.
- Aucun local pour permettre la formation des apprentis (exigence cantonale).

Pour remédier à ces problèmes, le comité de la CFHL s'est réuni dans le but de trouver une solution simple et économique afin de répondre au besoin d'une entreprise forestière moderne, mais sans luxe ni locaux inutiles. Le projet de construction d'un bâtiment en commun avec le centre des sapeurs pompiers de la région du Haut-Lac s'est avéré comme la meilleure option.

#### Descriptifs des coûts de réalisation

Coût total du projet	CHF 4'082'052.00
Part CFHL (1/4)	CHF 1'020'513.00
Financement de la part CFHL	
Crédit d'investissement SFF	CHF 300'000.00
Reserve CFHL	CHF 75'000.00
Subvention SFF	CHF 175'000.00
Partenaires CFHL	CHF 470'513.00
Pour réaliser ce centre, Courgevaux doit participer avec un montant de CHF 95'747.00	

#### Plan de financement:

Coût		CHF 95'747.00
Emprunt intérêts: 1.0 % =		CHF 957.45
Amortissement : 3 % =		CHF 2'872.40

Charges annuelles CHF 3'829.85

Le Conseil communal prie l'assemblée de soutenir ce crédit de CHF 95'747.00.

#### Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

## **2.2. j) Rénovation attique, Rte Principale 52, financement**

Ruedi von Känel présente cet objet. Travaux de rénovation nécessaires :

- Peintre (cage d'escalier et logement à peindre, fenêtres intérieures à peindre).
- Electricien (réparation du système électrique)
- Menuisier (remplacement des plinthes)
- Carreleur (carrelage défectueux dans la salle de bain à remplacer)
- Service de stores (réparations de divers stores)
- Nettoyage de l'attique

#### Plan de financement:

Coût		CHF 40'000.00
Emprunt intérêts: 1.0 % =		CHF 400.00
Amortissement : 3 % =		CHF 1'200.00

Charges annuelles CHF 1'600.00

Le Conseil communal prie l'assemblée de soutenir ce crédit de CHF 40'000.00.

#### Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

### **2.3 Rapport de la commission financière (CoFi)**

Roland Bollin lit le rapport en allemand. La version française est présentée à l'écran. La CoFi soutient sans réserves les 10 nouveaux investissements proposés. Elle recommande à l'assemblée d'approuver la présentation des budgets de fonctionnement et des investissements. Elle constate que le plan financier 2017 – 2022 est régulièrement actualisé. Il montre des idées avec des investissements élevés dans le cœur du village. Le plan financier est une bonne base de discussion avec la commission financière pour les développements futurs possibles de notre commune. La CoFi remercie le Conseil communal et spécialement le responsable des finances et le secrétaire pour les énormes travaux en faveur de la population.

#### Questions :

**M. Jean-Daniel Mueller** revient sur la question des pompiers. Dans le Haut-Lac un nouveau centre est prévu pour environ 4 millions, alors qu'à Morat, ce sera 4 fois plus cher.

Alfred Rentsch répond que ce n'est pas comparable car à Morat il y a aussi le centre de renfort. Sur le fond il donne raison à Jean-Daniel Mueller, car Courgevaux avait fait d'autres propositions d'emplacement ; ce qui serait revenu moins cher.

**M. Jean-Daniel Mueller** demande ce qui se passe si on refuse le crédit ? Il aurait mieux fallu faire partie d'une autre association que celle de Morat.

Alfred Rentsch dit que la commune fait partie de l'association et qu'elle doit pratiquement accepter ce crédit en attendant le vote de février 2017. Pour ce qui est de l'association, pour pouvoir changer il faut voir avec l'ECAB, car il y a aussi des normes *Frifire* à respecter. Ce n'est pas aussi simple. Suivant les résultats de la votation populaire, la commune devra examiner les suites qu'elle entend donner.

Il n'y a pas de question ou de remarque, l'on passe donc aux votes.

### **2.4 Vote final des nouveaux investissements (a, b, c, d, e, f, g, h, i, j), du budget d'investissement et de fonctionnement**

2.2 a) Pompiers Regio Due, CHF 231'357.00

Vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 40 oui et 16 non.

2.2 b) Hôpital de Meyriez, CHF 120'000.00

Vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 64 oui et 0 non.

2.2 c) Réseau Santé Lac, CHF 121'051.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 64 oui et 0 non.

2.2 d) Tapis Fin Champ Olivier, CHF 62'500.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 64 oui et 0 non.

2.2 e) Drainages Ch. du Château et Ch. de Chandossel, CHF 38'700.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 65 oui et 0 non.

2.2 f) Assainissement EU selon GEP, 1<sup>ère</sup> priorité, CHF 150'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 64 oui et 0 non.

2.2. g) STEP Région de Morat, CHF 50'112.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 64 oui et 0 non.

2.2 h) Révision PAL, CHF 80'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 55 oui et 8 non.

2.2 i) Centre Forestier CFHL, CHF 95'747.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 64 oui et 0 non.

2.2 j) Rénovation attique Rte Principale 52, CHF 40'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 58 oui et 2 non.

#### Budget d'investissement

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 60 oui et 1 non le budget des investissements 2017 qui prévoit des recettes nettes d'investissements de CHF 912'533.00.

#### Budget de fonctionnement

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 65 oui et 0 non le budget de fonctionnement 2017 qui prévoit un bénéfice de CHF 6'508.00.

## 2.5 Plan financier

Alfred Rentsch donne des explications sur le plan financier 2018-2022 qui figure dans le bulletin d'information.

La commune aura de gros défis à relever ces prochaines années. De gros investissements sont prévus dans diverses associations de communes.

Association	Investissement global	Investissement de la commune
Association de pompiers jusqu'en 2021	CHF 14'000'000.00	CHF 1'411'828.00
ARA Seeland Süd	CHF 60'000'000.00	CHF 2'500'000.00
RSL Réseau Santé Lac	CHF 35'000'000.00	CHF 1'400'000.00
Agrandissement CO	CHF ??	CHF ??

Les différentes associations de communes planifient ces 5 prochaines années dans le district du Lac des investissements de plus de **CHF 100'000'000.00**. Voici le résumé.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nouvelle caserne des pompiers	231'357	594'893	585'896	0	0	0

	2018	2019	2020	2021	2022
Home Jentes	4'585'000	4'585'000	0	0	1'000'000
Home Chiètres	0	0	0	0	1'000'000
Home Vully	0	0	0	0	1'000'000
Home Courtepin	4'800'000	4'800'000	0	0	1'500'000
Home Morat	0	1'500'000	0	0	10'000'000
Nouveau home médicalisé	0	0	0	0	15'000'000

Les autres chapitres sont également présentés en détail.

Alfred Rentsch présente ensuite sur graphique l'évolution du plan financier en relations avec les comptes de fonctionnement et les réserves. Il tient à remercier la commission financière. Les critiques de la commission financière sont prises au sérieux et nous nous efforçons de toujours nous améliorer.

Alfred Rentsch tient à remercier le caissier pour ses traductions de dernières minutes. Ce dernier est applaudi par l'assemblée

Questions ?

Il n'y a pas de questions. Alfred Rentsch est applaudi pour sa présentation.

### **3. Modification des statuts de l'association des communes du service social du district du Lac, approbation**

Cet objet est présenté par Luana Cassarà. Suite à la fusion de certaines communes avec Morat, les statuts doivent être modifiés. Elle présente les deux articles concernés.

Suite à la fusion des communes Courtepin, Barberêche, Wallenried et Villarepos qui entrera en vigueur le 01.01.2017 ainsi que les rectifications demandées par le Service des communes, les statuts suivant doivent être modifiés:

art.2, art. 6, art. 11, art. 12, art. 12a, art. 12b, art. 21, art.26, art. 33a.

Vu qu'il s'agit de modifications formelles, le Conseil communal demande à l'assemblée communale d'approuver ces modifications des statuts suite à la fusion des communes.

Questions ?

Il n'y a pas de questions.

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 63 oui et 0 la modification des statuts de l'association des communes du service social du district du Lac.

#### **4. Modification des statuts du Réseau Santé Lac**

Cet objet est présenté par Luana Cassarà. Lors de l'assemblée des délégués du 16.06.2016, une modification des articles 11 al. 5 et 18 al. 2 des statuts a été votée.

##### **Article 11**

**Nouveau:** *un délégué représente au moins une et maximum la totalité des voix de sa commune. Le conseil communal fixe lors de la nomination du délégué le nombre de voix qu'il représentera.*

Article 18

**Nouveau:** *Lors de la nomination des membres du comité, toutes les régions ainsi que les langues officielles doivent être représentées.*

Le Conseil communal recommande d'approuver ces modifications.

Questions ?

Il n'y a pas de questions.

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 63 oui et 0 la modification des statuts du Réseau Santé Lac.

#### **5. Modifications des statuts de l'Association des communes pour le CO de Morat, approbation**

Cet objet est présenté par Myriam Danthe. Les statuts doivent être révisés pour les raisons suivantes :

- Fusion des communes
- Adaptation répartitions des voix des délégués
- Adaptation répartition des charges après fusion
- Adaptation due à la nouvelle loi scolaire

En même temps quelques adaptation rédactionnels sont apportées.

- Les communes suivantes doivent être supprimées dans les statuts:
  - Courlevon, Jeuss, Lurtigen, Salvenach =>Morat
  - Bas-Vully, Haut-Vully => Mont-Vully
  
- Les délégués communaux ne sont désormais plus limités quant au nombre de voix communales qu'ils peuvent représenter au sein de l'Assemblée des délégués.
  
- Morat           => facteur 1, inchangé

Ancien: Courlevon: facteur 3  
Jeuss: facteur 4  
Lurtigen: facteur 6  
Salvenach: facteur 3

Mont-Vully => facteur 8, nouveau  
Ancien: Bas-Vully: facteur 7  
Haut-Vully: facteur 10

- Différents numéros d'articles sont adaptés à la nouvelle loi scolaire.

Lors de l'Assemblée des délégués de l'Association du CORM du 23.11.2016, ces modifications ont été approuvées à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale approuver de même ces modifications des statuts de l'Association des communes pour le CORM.

Questions ?

Il n'y a pas de questions.

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 65 oui et 0 la modification des statuts de l'Association des communes pour le CO de Morat.

## **6. Vente de terrain « En Faradan », délégation de compétence**

Alfred Rentsch présente cet objet. Il présente sur plan l'emplacement concerné. Dans le nouveau plan de zones nous prévoyons de mettre 3 parcelles du secteur «En Faradan» dans la zone à bâtir RFD I. La commune de Courgevaux est propriétaire de la parcelle 765 de 4'114 m<sup>2</sup>. Dès que le nouveau plan de zones sera approuvé et que la Direction des constructions et de l'aménagement aura approuvé cette nouvelle mise en zone, le Conseil communal aimerait d'une part débiter avec l'équipement de détail et d'autre part entamer des négociations pour la vente de ces terrains. Les discussions sur la vente et sur le plan d'aménagement de détail seront menées simultanément avec les propriétaires et les acheteurs intéressés.

Art. 10 al. 2 de la loi sur les communes: L'assemblée communale peut déléguer la compétence au Conseil communal de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1 let. g à j dans les limites qu'elle fixe. La délégation de compétence expire à la fin de la législature. Art. 10 al. 1 let. g: L'assemblée communale décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles.

La commission financière propose que l'assemblée communale accorde au Conseil communal une délégation de compétence pour la vente de la parcelle Art. 765 pour un prix minimal de CHF 700.00/m<sup>2</sup>. Le Conseil communal a proposé un prix minimum de CHF 500.00 (ce qui correspond au budget de CHF 2'000'000.00). Le Conseil communal demande à l'assemblée communale de lui accorder la compétence pour la vente de la parcelle N°765 «En Faradan» pour un prix minimal de CHF 700.00/m<sup>2</sup>.

## Questions ?

**M. Michael Hochrainer** relève que la mise à l'enquête du plan d'aménagement local (PAL) s'est faite durant l'été et qu'il y avait des gens absents. Cette façon de faire n'était pas des plus claires.

Alfred Rentsch répond que la mise à l'enquête du PAL a eu lieu du 25 juin au 25 juillet 2016, qu'il y a eu auparavant une soirée d'information à laquelle tout le monde était convié. Le dossier de mise à l'enquête était également publié en détail sur le site internet de la commune. Il ne veut pas entrer en matière maintenant sur le thème de la révision du PAL, qui n'est d'ailleurs pas l'objet de la discussion. Il se tient volontiers ultérieurement à disposition pour des données techniques au sujet du PAL.

**M. Jean-Daniel Mueller** demande ce qu'il est possible de construire. Est-ce qu'il y aura des villas individuelles ou pas ?

Alfred Rentsch explique que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire demande de densifier les zones. Pour la zone en question un plan d'aménagement de détail est exigé. Ce soir on traite la délégation de compétence.

**M. Kay Jürgensen** demande comment le Conseil communal est arrivé sur le chiffre de CHF 700.00/m<sup>2</sup> ?

Alfred Rentsch répond que dans la région de Morat, pour des terrains avec vue sur le lac, on compte avec des prix de l'ordre de CHF 1'000.00/m<sup>2</sup>.

**Mme Zita Köberle** soulève le problème du chêne situé à proximité de la zone, qu'en adviendra-t-il ?

Alfred Rentsch répond que pour ce secteur il y aura un PAD qui devra être fait et qui fera l'objet d'une mise à l'enquête. Il rappelle que le thème de la discussion est la délégation de compétence pour la vente du terrain et non pas une discussion sur la révision du plan des zones dont le processus est en cours.

**M. Kay Jürgensen** demande pourquoi alors ne pas avoir fixé le prix plus haut ?

Alfred Rentsch répond qu'il s'agit d'un prix de vente minimum pour permettre au Conseil communal d'entamer les négociations en vue de la vente. Bien entendu que si la commune peut vendre à un prix plus élevé, elle le ferait. La commune avait d'ailleurs déjà procédé de la même manière pour la vente des terrains situés dans le quartier de Sarraglanaz.

**M. Urs Nydegger** propose de vendre le terrain à un prix minimum de CHF 1'000.00 le m<sup>2</sup>.

Alfred Rentsch prend note de sa proposition. Il y a donc la proposition du Conseil communal qui est d'avoir la compétence de pouvoir vendre le terrain de la parcelle n°765 à un prix minimum de CHF 700.00/m<sup>2</sup> et la proposition de M. Urs Nydegger qui est d'un prix minimum de CHF 1'000.00/m<sup>2</sup>.

Le Syndic précise que si la commune peut vendre plus haut, elle le fera. Mais elle a besoin de connaître le montant minimal avec le lequel elle peut entrer en matière pour discuter avec les intéressés.

**M. Urs Nydegger** demande si le terrain est équipé ?

Alfred Rentsch répond par la négative. Le PAD doit fixer en autres les équipements de détail. **M. Urs Nydegger** retire sa proposition vu que le terrain n'est pas équipé.

Il n'y a plus de question, on passe au vote.

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 44 oui et 11 non la demande de délégation de compétence pour pouvoir vendre à un prix minimum de CHF 700.00/m<sup>2</sup> le terrain de la parcelle n°765 situé « En Faradan ».

## **7. Divers**

Le Syndic présente Mme Christine Carrel nouvelle employée au service de l'administration communale depuis le mois d'août 2016.

Le Syndic donne quelques informations concernant le centre médical à la Rte Principale 52. Le Conseil communal a le plaisir de porter à la connaissance de l'Assemblée que le bâtiment a la route principale no. 52 (anciennement bâtiment administratif du groupe e) est occupé et loué depuis le premier novembre 2016, par un groupe de médecins de Neuchâtel. L'ouverture est prévue au début de l'année 2017. Il est prévu à terme 5 a 6 médecins généralistes ou spécialistes (pédiatre, gynécologue, cardiologue, dermatologue) et un service d'aide et de soins à domicile.

La discussion est ouverte.

Plus personne ne demande la parole, le Syndic clôt cette assemblée à 22.35 heures et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Il adresse ses remerciements à ses collègues du conseil communal ainsi qu'au personnel communal et à toutes les personnes qui œuvrent pour la commune.

Le Syndic: Eddy Werndli

Le secrétaire : Hervé Mory